

Déroulement de la formation

Avant la formation

Avant votre formation, envoi de :

- Une confirmation de votre inscription (titre de la formation, dates).
- Le lieu et les horaires de la formation.
- Un dossier complet d'informations pratiques comprenant :
 - *le programme de la formation,*
 - *un plan d'accès,*
 - *les moyens de transport,*
 - *les parkings les plus proches (tous sont payants),*
 - *les coordonnées de la centrale de réservation hôtelière pour votre hébergement.*
- vos confirmations d'inscription,
- vos conventions,
- vos convocations.

Pendant la formation

Un responsable à votre écoute

Accueil et guidage. Faciliter votre séjour et vous fournir tous les renseignements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Des horaires adaptés et un temps de formation optimisé

Nos formations débutent à 9 heures et se terminent entre 17 heures et 18 heures. Nous garantissons 7 heures au minimum de formation intensive par jour.

Pour vous accueillir, nos centres sont ouverts dès 8h30. Un petit déjeuner d'accueil vous est proposé avant la formation.

Les horaires du dernier jour de formation sont définis en accord avec le groupe afin de permettre à ceux qui doivent prendre le train ou l'avion d'être parfaitement dans les temps.

Une restauration de qualité

Pour l'ensemble de ces formations, nous proposons un forfait déjeuner. Le forfait repas est facultatif, toutefois, il est important de préciser que les repas en commun sont un moment qui permet aux participants de poursuivre leurs échanges sur différents thèmes en parallèle de la formation. Les repas proposés dans le forfait sont pris dans des restaurants à proximité.

Forfait repas, mode d'emploi

Le forfait repas est systématiquement facturé à votre entreprise, y compris lorsque la formation est prise en charge par un OPCA. Sauf avis contraire mentionné lors de votre inscription et sur l'exemplaire de la convention qui nous est retourné, ce forfait vous sera facturé en sus de la formation et porté à part sur la facture globale. Dans ce cas, il vous appartient de vous rapprocher de votre organisme collecteur pour vous faire rembourser tout ou partie de ces frais, sur présentation de notre facture.

Après la formation

Toutes nos formations font l'objet d'un questionnaire d'évaluation.

Vous recevrez également par la suite :

- Vos attestations de formation accompagnées de vos feuilles d'émargement,
- Les factures à régler par l'entreprise ou par l'OPCA en cas de délégation.